

Annexe 1

Liste de contrôle destinée aux gynécologues dans l'évaluation des mesures de protection de la maternité en période épidémique COVID-19.

Ce document vise à orienter les gynécologues dans l'évaluation individualisée des mesures de protection liées au contexte épidémique COVID-19 afin de soutenir la détermination de l'aptitude au travail des femmes enceintes conformément au cadre réglementaire en vigueur.

Les questions qui suivent ne portent que sur les mesures de protection spécifique au contexte COVID-19 et n'abordent pas les autres dangers qui doivent être évalués selon les recommandations d'application de l'Ordonnance de protection de la maternité (OProMa)

Dans le cadre de son activité professionnelle, Madame née le

Questions	Oui	Non	Interprétation
1. Est-elle dispensée des activités l'exposant spécifiquement à des personnes <u>atteintes</u> de la COVID-19 ou à leurs liquides biologiques ? <i>(il s'agit de contact avec des personnes présentant la COVID-19, impliquant un risque de transmission supérieur à la population générale et pas d'un simple contact avec le public dont certaines personnes pourraient présenter des symptômes)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : Pas de présomption de danger Non : En l'absence d'analyse de risque, restriction d'affectation (inaptitude)
2. Est-elle en mesure de respecter strictement les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène, de distance et du port de masque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : Pas de présomption de danger Non : Décision selon réponse à la question 3

<p>3. Si la distance ne peut être respectée, bénéficie-t-elle de mesures adéquates permettant de respecter le principe STOP ?</p> <p>Les mesures suivantes sont considérées comme adéquates, avec par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - télétravail ou tâches de substitution si cela est possible - séparation physique (vitre) et marquage - adaptation de l'organisation du travail (horaires, équipes) - port de masques faciaux adapté à l'activité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui : Pas de présomption de danger</p> <p>Non : En l'absence d'analyse de risque, restriction d'affectation (inaptitude) jusqu'à la mise en place de mesures STOP adéquates</p>
<p>4. Estime-t-elle que les mesures de protection destinées aux personnes vulnérables sont respectées ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui : Pas d'action spécifique</p> <p>Non : Etablir une attestation de vulnérabilité (cf. annexe 2) Encourager le dialogue avec l'employeur Informé des possibilités de refuser la tâche Informé sur l'APG COVID-19 (via l'employeur)</p>